

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 54 / GPMH / 7

**PROJET D'EXTENSION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES
ET DE PROLONGEMENT DU GRAND CANAL DU HAVRE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Directeur général du Grand Port Maritime du Havre en date du 27 octobre 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre,
 - vu sa décision n° 2008/26/GPMH/1 du 3 décembre 2008 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2008/27/GPMH/2 du 3 décembre 2008 nommant M. Claude GUILLERME Président de la Commission particulière du débat public,
-
- sur proposition de M. Claude GUILLERME,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer M. Michel STEINER membre de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre.

Le Président



Philippe DESLANDES